



Rubrique réalisée par Michèle Boin avec le soutien de l'Afrika Studiecentrum de Leiden

*Cahiers d'études africaines* (Paris)

« Disciplines et déchirures.

Les formes de la violence »

Vol. 38 (2-4), n° 150-152, 1998.

Bogumil Jewsiewicki a coordonné ce numéro issu du colloque intitulé « La violence politique. Sujet souverain et "État-ethnique" dans le contexte de la mondialisation » qui s'est tenu en 1994. Dans son introduction, tout en rappelant la variété des approches et la liberté des auteurs, il suggère que les différents textes réunis convergent pour montrer, « au-delà de la pathologie de la violence », la mise en place d'un nouvel « ordre politique ». Ces contributions, ajoute-t-il, « mettent surtout en évidence l'autonomie des conflits actuels et soulignent la recherche, par les acteurs politiques, des voies et des moyens permettant de transformer l'État postcolonial en institution politique locale et régionale » (p. 216). Jack Goody revient sur les types de violence qui avaient cours dans le nord-ouest du Ghana actuel au début de la conquête coloniale et montre que la violence, autrefois cantonnée à certaines zones, intervient aujourd'hui dans les aires étatiques traditionnelles. Abderrahmane Moussaoui souligne que la perception du conflit par les clans antagoniques, les formes et les techniques de la violence ainsi que le symbolisme qu'elle véhicule se rapportent à des aspects de l'imaginaire collectif. Jan Abbink rappelle que la violence, considérée en Occident comme une régression vers un « état de nature », est une dimension essentielle de la (re)production des relations sociales chez les Chai Suri, pasteurs et agriculteurs éthiopiens. Dans un autre registre, Janet Roitman s'attache à montrer que l'entrepôt-garnison, institution historique au Cameroun, par ses pratiques d'accumulation fondées sur la violence (razzia, spoliation), concurrence l'État-nation. Ce dernier apparaît aussi comme un site de redistribution et d'autorité fiscales. Cette contrefiscalité est au

cœur de la redéfinition de la « citoyenneté économique » dans la région. Claudine Vidal examine différentes interprétations de l'engagement actif ou, au contraire, de la passivité des populations rurales rwandaises. Elle conclut que les recherches sociologiques et anthropologiques sur la société paysanne rwandaise sont rares, et que cette société n'est pas un bloc homogène. Il faudrait prendre également en ligne de compte la stratification sociale et les rapports entre les élites et les paysans.

Paul Mathieu et A. Mafikiri Tsongo reviennent sur les affrontements massifs et violents qui se sont produits de 1993 à 1996 au Nord-Kivu. Massacres et nettoyages ethniques opposent les autochtones à des groupes d'origine rwandaise où se mêlent des migrants récents et des populations anciennement installées dans cette région. Le long processus de paupérisation affecte l'ensemble des paysanneries de la zone, autochtones et allochtones.

Isidore Ndaywel è Nziem relève une différence fondamentale concernant le statut de la violence dans le cycle qui, trente ans après la décolonisation du Congo, semble se reproduire dans l'évolution du pays. Pendant longtemps, la stratégie du régime de Mobutu a été de discréditer la violence « d'en bas » et d'utiliser cette attitude comme mode de légitimation de la violence « d'en haut ». Or, la fermeture des soupapes de sécurité aboutit à importer la violence née de l'extérieur. Cette analyse est complétée par celle de René Devisch sur la violence à Kinshasa.

Toutes ces analyses, ainsi que d'autres tout aussi intéressantes qui ne sont pas résumées dans ces lignes, apportent des arguments au débat ouvert par B. Jewsiewicki. Peut-être suggèrent-elles également que, pour le moment, le bel optimisme qui présage l'éclosion d'un nouvel ordre à partir de ce chaos relève plus de l'acte de foi que de la certitude scientifique.

*Journal of Social Development in Africa* (Harare)

« Social policy »

Vol. 13, n° 2, 1998.

Ce numéro spécial est le fruit d'une recherche collective visant à mieux comprendre les réformes mises en œuvre dans le cadre de l'ajustement économique et à évaluer leurs conséquences sociales en Afrique de l'Est et du Sud. Dans son introduction, « The dynamics of social policy practice in eastern and southern Africa », Kwaku Osei-Hwedie relève qu'une combinaison de facteurs tels que l'idéologie, la disponibilité des ressources ou la culture a influencé le développement de la politique sociale dans les régions en question. Il note que certains domaines critiques, comme la révision des mécanismes de répartition des dépenses, nécessitent qu'on leur porte attention, et recommande que soient prises des mesures pour permettre aux gouvernements, ONG, secteur privé, collectivités et agences d'aide bilatérale et multilatérale, de collaborer dans le domaine de la politique sociale et du développement.

Dans « The state and dynamics of social policy practice and research in Zimbabwe », les auteurs (E. Kaseke, P. Gumbo, J. Dhemba et C. Kasere) constatent que les technocrates et les politiciens au pouvoir se sont réservé la formulation de cette politique, sans véritable implication de la société civile. Les politiques sociales au Zimbabwe sont pour leur plus grande part curatives et fragmentées, combinant à la fois la sélectivité et l'universalité dans l'offre de services.

Dans l'étude qu'ils consacrent à la Zambie, G. Masiye, R. Tembo, B. Chisanga et A. Mwanza mettent en évidence l'inadéquation des ressources humaines et financières à l'enjeu social, et montrent que les interférences politiques empêchent la mise en œuvre cohérente de la politique sociale. Ces dernières années, les politiques sociale et économique n'ont pas été conçues comme complémentaires, la première servant uniquement à atténuer l'impact négatif du programme d'ajustement structurel.

Dans leur article « Social policy and research practice in Tanzania », A. Mchomvu, T. Ngalula, G. Nchahaga, F. Tungaraza et S. Maghimbi montrent que la politique sociale en Tanzanie est caractérisée par trois régimes dominants. Le processus de formulation de la politique sociale peut être initié par des technocrates, ou des instances à un niveau ministériel. Cependant, ce processus est long et lourd et se fait, faute d'une politique nationale, selon des politiques sociales sectorielles. Dans l'exécution, on trouve pour agents, parfois dans des rôles conflictuels, les collectivités, les institutions gouvernementales, ainsi que les ONG, dont le rôle s'accroît, tout comme celui des donneurs.

Au Botswana, en revanche (voir « The practice of social policy in Botswana », de Lengwe-Katembula Mwansa, T. Lucas, K. Osei-Hwedie), le processus de formulation de la politique sociale est dominé par le gouvernement central, en particulier le ministère des Finances et du plan de développement. Si d'autres structures existantes, telles que les institutions au niveau du district et du village, sont consultées, elles ne reçoivent qu'une attention minime.

Toutefois, des liens entre le gouvernement, les ONG, les agences bilatérales et multilatérales et le secteur privé s'installent. Depuis les années 90, la tendance au libéralisme en économie s'accompagne dans le domaine social de l'influence croissante de la « société civile ». Les organisations féminines, de jeunesse, de défense des droits de l'homme, la presse font pression sur le gouvernement en faveur des défavorisés ou des marginalisés. Le dilemme du gouvernement est qu'il cherche désormais à combattre la culture des droits acquis. La pression exercée également pour se conformer aux attentes de la communauté internationale est l'un des quatre facteurs principaux identifiés comme déterminant l'orientation de la politique sociale.





*Africa Today* (Londres)  
« Rethinking citizenship in Africa »  
Vol. 45, n° 3-4, juillet-décembre 1998.

Ce numéro spécial d'*Africa Today* comprend huit études sur le thème de la citoyenneté dans divers pays d'Afrique. Dans leur introduction (« The multiple meanings of citizenship – rights, identity, and social justice in Africa »), C. R. D. Halisi, P. J. Kaiser et S. N. Ndegwa visent à stimuler un débat qui fera dépasser à la théorie de la citoyenneté ses limites spatiales et conceptuelles étroites, pour mieux comprendre comment les Africains définissent les communautés politiques modernes aux niveaux subnational, national et transnational et établissent des rapports avec elles.

Dans « Citizenship amid economic and political change in Kenya », de S. N. Ndegwa, le cas du Kenya illustre bien comment l'ajustement structurel économique et la libéralisation politique s'accompagnent de changements dans les rouages de l'économique et du politique, mais aussi de transformations plus fondamentales encore amenant une redéfinition du rapport entre les États africains et leurs citoyens.

« Who are the indigenous Tanzanians? Competing conceptions of tanzanian citizenship in the business community », de B. Heilman, est une étude de cas sur le « débat de l'indigénisation » en Tanzanie, qui rappelle que l'on a fait jouer les notions de classe et de race au cours de la période de libéralisation post-*ujamaa* de l'économie tanzanienne. En dépit de la protection par le gouvernement des droits civiques de tous les groupes de citoyens du pays, il a été fait appel sur les places de marché à la notion populiste de l'origine étrangère des Asiatiques pour protéger les intérêts économiques africains. Dans la pratique populaire, les leaders des groupes sociaux et le citoyen lambda s'efforcent de manipuler les paramètres de la communauté nationale pour influencer la distribution de ressources peu abondantes.

Dans « Cultivating citizenship through xenophobia in Gabon, 1960-1995 », C. J. Gray explore

les chemins de la formation d'une identité gabonaise nationale et d'une citoyenneté passant par la réaction xénophobe envers les communautés congolaise, béninoise, camerounaise et libanaise d'immigrants à différents moments de l'histoire du pays, et aussi par des transactions ou une certaine connivence entre l'État et ses citoyens. Cristallisée autour du problème des droits économiques, l'expérience de la citoyenneté alliée à celle de la violence populaire finira par prendre l'État pour cible dans les années 90.

Pour R. J. Groelsema (« The dialectics of citizenship and ethnicity in Guinea »), nier les droits de la citoyenneté, associés au domaine public réputé « amoral », se fait aux dépens du succès des réformes démocratiques en Afrique. L'examen de la politique populaire des groupes ethniques les plus importants de Guinée dans les années 90 montre que la non-application des principes garantis par la constitution de la citoyenneté libérale peut conduire à une politique de l'exclusion et du déni d'accès équitable aux ressources et aux postes de responsabilité, comme en témoigne l'exemple des Peuls, perçus comme « moins guinéens ».

Dans « Citizenship and populism in the New South Africa », C. R. D. Halisi montre que, dans la pensée démocratique, la citoyenneté est une conception morale aussi bien qu'une catégorie juridique. Cette double connotation est particulièrement pertinente dans le cas de l'évolution de la démocratie en Afrique du Sud. Les dilemmes de la citoyenneté, dans la pratique, sont dépeints ici en termes d'identités concurrentielles dans le domaine politique. L'auteur met en contraste les croyances populistes associées aux identités raciales et de classes avec la « montée du constitutionnalisme libéral ».

« Citizenship and place : spatial definitions of oppression and agency in South Africa », de K. Lalloo, analyse comment la répartition spatiale de la population imposée par le régime d'apartheid a été instrumentale dans la structuration des modes inégaux de citoyenneté, dont l'influence se fait encore sentir à l'heure actuelle

dans l'Afrique du Sud démocratique. La non-accession aux lieux dotés en ressources et bien équipés forme un obstacle aux capacités de prestation et d'intégration. C'est là un défi pour le gouvernement post-apartheid, dans ses efforts pour redéfinir la citoyenneté en tant que statut national véritable.

Pour R. M. Kadende-Kaiser et P. J. Kaiser (« Identity, citizenship, and transnationalism : Ismailis in Tanzania and Burundians in the diaspora »), du fait de la mobilité accrue des personnes à travers les frontières et de la prolifération rapide des technologies, qui permettent aux groupes traditionnels de communiquer en dépit de la séparation spatiale, l'identité transnationale et la théorie de la citoyenneté « postnationale » ne s'excluent plus mutuellement. Les deux groupes en question dans cet article sont en mesure de négocier un ensemble d'identités qui dépendent des conditions sociales, économiques et politiques dans leur pays d'origine. Les Ismaïlis de Tanzanie reconnaissent l'Aga Khan comme leur imam ou leur leader spirituel. C'est la constitution qui leur sert de relais pour ce type de citoyenneté.

« Ghanaians, Ghanaian Canadians, and Asantes : citizenship and identity among migrants in Toronto », de T. Manuh, montre comment, afin d'atténuer leur vulnérabilité aussi bien au Ghana qu'au Canada, les immigrants recherchent les avantages à être simultanément canadien et ghanéen. À travers la pratique de la chefferie, les individus affirment leur identité ethnique asante et forment des liens avec des personnes et des institutions importantes à l'intérieur de la société ghanéenne. Cela implique une conscience différente de leurs droits et de la participation politique pour les hommes et les femmes de la diaspora ghanéenne.

*Development and Change* (La Haye)

Vol. 30, n° 1, janvier 1999.

L'article de Ben Fine « The development state is dead – Long live social sapital ? » signale que la Banque mondiale, abandonnant la dichotomie marché-bon/État-mauvais, semble désormais considérer progressivement l'État d'une manière plus positive et passer, sous l'égide de son vice-président et chef du département de la recherche économique Joe Stiglitz, du consensus de Washington à un consensus post-Washington. L'article décrit les origines intellectuelles du nouveau consensus, une analyse économique néo-keynesienne qui reconnaît l'existence des imperfections du marché.

Ben Fine constate que, dans le même temps, la notion de « capital social » prend une place prépondérante parmi les concepts utilisés dans l'élaboration d'un nouvel agenda du développement. Il relève aussi que « l'importance croissante du Japon en temps que bailleur de fonds et investisseur étranger, mais aussi comme étude de cas "auto-réflexive" a rendu l'ancien consensus progressivement inacceptable ». Le problème, selon lui, est que l'on ne sait pas où le capital finit et où le social commence. Dans son avatar de l'agenda de la Banque mondiale, la notion de « capital social » (tirée des travaux du sociologue James Coleman) souffre selon lui d'une distorsion fondamentale.

#### Rectificatif

Une confusion s'est glissée dans le n° 72 de *Politique africaine* sur « Les deux Congos dans la guerre ». Dans la note 13, page 54, de l'article de Joseph Tonda, c'est par erreur que les propos rapportés ont été attribués à Denis Sassou-Nguesso. En fait, ainsi que J. Tonda nous demande de le corriger, il s'agit de paroles prononcées par un grand commerçant « sassouiste » de Ewo. L'auteur ajoute également que « ce discours a été attribué à Sassou tellement il ressemble aux propos que ce dernier avait tenus à Brazzaville en avril 1992, après la conférence nationale, à une délégation de "cadre" de mon district congolais » (fin de citation).